



Pour une lutte à la  
pauvreté  
globale ET locale

**LES RENDEZ-VOUS RÉGIONAUX  
DE LA SOLIDARITÉ 2009**

**AVIS  
DÉPOSÉ LE 10 DÉCEMBRE 2009**

---

**DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION  
SUR LE DEUXIÈME  
PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL  
EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE**

## TABLE DES MATIÈRES

Mission de la CDC de Laval .....	3
La lutte à l'appauvrissement vue par la CDC de Laval .....	4
Adéquation entre les besoins et les moyens .....	5
connaissance des besoins des collectivités et des moyens existants .....	6
financement de la mobilisation et des projets .....	7
conjugaison du développement social et du développement économique .....	7
Gouvernance.....	8
Nos recommandations .....	9
Bibliographie .....	10

---

**E**n participant aux Rendez-vous de la solidarité, la Corporation de développement communautaire de Laval espère que les consultations en cours porteront fruits. Le prochain plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale devra prendre en considération les propositions des groupes sociaux recueillies autant à l'intérieur qu'à l'extérieur des espaces de consultations. La CDCL est solidaire avec tous les groupes qui ont choisi de ne pas participer à ce processus ou bien n'ont pas reçu d'invitation et pour qui la consultation est qualifiée de «bidon». Dans le cahier de consultation, on passe sous silence le rôle que l'État doit assumer dans une véritable lutte à la pauvreté. On note davantage un désengagement de celui-ci vers les différents partenaires locaux.

Notre participation aura donc pour objectif principal de signifier aux gouvernements le rôle central qu'il doit adopter dans la lutte aux causes structurelles de la pauvreté. Nous porterons aussi solidairement les revendications des mouvements nationaux ainsi que les préoccupations des citoyens et citoyennes.

## **MISSION DE LA CDC DE LAVAL**

**L**a Corporation de développement communautaire de Laval est un regroupement d'organismes communautaires, qui œuvrent dans divers champs d'activités sur le territoire lavallois, dont la mission est d'assurer la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement socio-économique de la région.

Compte tenu des particularités de la région de Laval, la CDC de Laval a aussi intégré un mandat d'interlocutrice privilégiée des organismes communautaires en santé et services sociaux auprès de l'Agence de santé et des services sociaux de Laval, et ce, à titre de Table régionale d'organismes communautaires (TROC).

La CDC de Laval soutien toutes initiatives de développement social. Elle est en lien avec des organismes communautaires qui, au quotidien, offrent leur soutien aux citoyens et citoyennes afin de leur permettre d'agir sur les situations qui les concernent dans une perspective d'épanouissement des personnes et de respect des droits fondamentaux.

La CDC de Laval cherche aussi à soutenir les solidarités locales et régionales. Qu'il s'agisse des actions de ses membres, des initiatives de citoyens ou citoyennes ou bien de la concertation avec les différents partenaires locaux, la CDC veut s'assurer d'un développement harmonieux de la communauté qui prend en compte la dimension sociale.

Finalement, la CDC veut s'assurer que l'ensemble des politiques, programmes et orientations visant les collectivités favorise l'implication des citoyens et citoyennes et répond aux besoins identifiés par le milieu.

## LA LUTTE À L'APPAUVRISSMENT VUE PAR LA CDC DE LAVAL

**N**ous croyons que la pauvreté qui sévit au Québec constitue une atteinte à la dignité et aux droits humains. Il faut donc faire de la lutte à la pauvreté une priorité. Malgré la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les choix politiques des différents gouvernements, particulièrement en matière de fiscalité, ont entraîné un agrandissement des écarts entre riches et pauvres ces dernières années. [...] Nous croyons qu'il faut une répartition plus équitable et une meilleure redistribution des richesses collectives. Par ailleurs, la lutte à la pauvreté passe par des actions locales et régionales inspirées par le milieu qui doivent être précédées par et conjuguées avec des mesures nationales énergiques et soutenues du gouvernement du Québec.<sup>1</sup>

La CDC de Laval travaille, avec ses membres, à la construction d'une société nouvelle libérée de la pauvreté, du sexisme, du racisme, des logiques technocratiques, des abus de pouvoir avec un refus d'accepter l'accroissement de la consommation comme moteur de l'économie et critère de la qualité de vie. La lutte à l'appauvrissement est transversale à tous les volets, tous les objectifs et tous les moyens que la CDC de Laval met en œuvre. En 2004, la CDC s'est dotée d'un plan d'action spécifique de lutte à l'appauvrissement qui se voulait une proposition à nos différents partenaires régionaux, actuels et futurs, à travailler ensemble et collectivement à cette lutte à l'appauvrissement. L'appauvrissement y était défini alors comme étant le **manque d'avoir** (économique), le **manque de pouvoir** (citoyenneté), le **manque d'être** (estime de soi, isolement), le **manque de savoir-faire** (éducation, formation).

---

<sup>1</sup> Collectif pour un Québec sans pauvreté

## ADÉQUATION ENTRE LES BESOINS ET LES MOYENS

Les organismes communautaires membres de la CDC de Laval sont autant de lieux qui cherchent à favoriser l'exercice de la citoyenneté et la participation sociale. Le milieu communautaire veut *miser sur la capacité des personnes d'agir sur les situations qui les concernent et fournir aux individus et aux groupes de citoyens le soutien nécessaire pour qu'ils puissent mener leurs actions*<sup>2</sup>. Les moyens et outils développés par le mouvement communautaire répondent, dans la mesure de leurs moyens, aux besoins directement exprimés par les citoyens et citoyennes.

Le gouvernement *doit soutenir les organisations issues d'initiatives des citoyens et citoyennes, les organismes communautaires présents dans les communautés, de même que les initiatives visant le développement local sous toutes ses formes*<sup>3</sup>. Ce soutien aux organisations ne saurait suffire à lui seul sans un engagement de l'État à agir sur les causes de la pauvreté. La lutte à la pauvreté relève davantage des choix et des actions politiques des différents gouvernements, particulièrement en matière de fiscalité. Le gouvernement doit *reconnaître que la pauvreté et l'exclusion sociale sont des violations de droits et que c'est la responsabilité du gouvernement de veiller à leur respect et à leur protection, notamment en y consacrant les ressources nécessaires*<sup>4</sup>.

Parmi les moyens identifiés, il est impératif que le Gouvernement adopte des mesures nationales qui viendront soutenir la contribution essentielle des organismes communautaires : *Adopter des mesures universelles comme la fin des catégories à l'aide sociale, un rehaussement significatif de toutes les prestations d'aide sociale et du salaire minimum, le financement d'un plan de développement du logement social qui soit réellement à la hauteur des besoins, un véritable contrôle des loyers, la fin du détournement des pensions alimentaires, une réforme en profondeur de l'aide financière aux études ayant pour but l'élimination de l'endettement et de la précarité des étudiant-e-s et des jeunes adultes, le renforcement des services publics universels et gratuits et de tenir compte de la situation spécifique des femmes*.<sup>5</sup>

Dans notre société où prévaut le « tout à l'économique », l'évolution du PIB et la rentabilité financière sont les principaux indicateurs de progrès social. Pour sortir de cette logique, le Québec devra adopter de nouveaux indicateurs qui rendent compte du développement harmonieux des collectivités. Outre **l'aspect économique**, nous devons ajouter des composantes tout aussi essentielles telles que le **développement social** (éducation, santé, logement, sécurité sociale), le **développement politique** (démocratie, respect des droits), le **développement culturel** (identité des peuples et des cultures), le **développement écologique** (protection de l'environnement, développement durable) et le **développement éthique** (valeurs et mode de vie). Ces indicateurs nous obligent à *favoriser, sur le terrain, la mise en œuvre d'actions intersectorielles, elles-mêmes susceptibles de générer des solidarités utiles pour les milieux*.<sup>6</sup>

<sup>2</sup> RQDS (2005), p.3

<sup>3</sup> Ibid. p.4

<sup>4</sup> Collectif (2009), p.3

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> RQDS (2005), p.4

## CONNAISSANCE DES BESOINS DES COLLECTIVITÉS ET DES MOYENS EXISTANTS

Le gouvernement du Québec reconnaît<sup>7</sup> la contribution essentielle des organismes communautaires à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il mise aussi sur une approche territoriale intégrée (ATI) qui fait appel à l'ensemble des partenaires sur un territoire. Le document de consultation va jusqu'à poser les questions suivantes : Les mouvements citoyens issus de l'autonomie et de la liberté d'action qui les caractérisent sont-ils en mesure de partager, entre eux et avec les secteurs publics et parapublics, leur connaissance et leur expérience des besoins des personnes? Sont-ils suffisamment écoutés dans votre région? Sont-ils en mesure d'ajuster leurs précieuses contributions aux besoins particuliers de votre région et d'assurer aux personnes en situation de pauvreté un cheminement continu et sans faille vers l'autonomie et l'inclusion, en collaboration avec les services publics? Sont-ils des partenaires à part entière?<sup>8</sup>

La Corporation de développement communautaire de Laval a acquis une riche expérience dans le travail en partenariat et elle est reconnue comme une interlocutrice privilégiée aux fins de consultation et de concertation auprès de plusieurs partenaires. Afin de continuer à bénéficier de cette action concertée, les actrices et acteurs lavallois devront éviter certains pièges. *La décentralisation des responsabilités gouvernementales vers le régional et le local favorise le développement d'une « petite élite locale » composée de « partenaires » qui seront reconnus comme étant « les experts » de la lutte locale à la pauvreté. [...] De par leurs rôles et mandats complémentaires, les entreprises, les philanthropes, les institutions (municipales, régionales, etc.) et le communautaire n'ont pas les mêmes intérêts et objectifs et ne partagent donc pas la même vision*<sup>9</sup>. Le défi pour l'ensemble des partenaires sera d'arriver à s'entendre sur les actions à mener d'une façon concertée.

Sans des orientations nationales claires et soutenues de la part du gouvernement du Québec, *l'entrée du privé et des philanthropes (ex. : Fondation Chagnon) dans la lutte contre la pauvreté privatisera en quelque sorte celle-ci puisque ces acteurs ont de plus en plus d'influence sur les orientations politiques qui seront prises*<sup>10</sup>. Parallèlement, l'autonomisation des membres de la collectivité n'est pas développée dans l'identification des besoins par le privé et dans l'élaboration de ses politiques et orientations. De plus, le privé n'a pas à rendre des comptes envers la population contrairement à nos gouvernements.

Le MEPAQ identifie clairement un autre piège de l'approche territoriale intégrée. *L'ATI mène à des solutions, programmes et services à géométrie variable selon les priorités retenues par les élites des régions. C'est le principe même de l'universalité qui risque d'être abandonné. [...] L'utilisation des groupes d'ACA<sup>11</sup> dans la prestation de services locaux risque de détourner les groupes de leur mission première et de les amener davantage dans des « ententes de services » qui répondront aux priorités ciblées par les élites locales. C'est ainsi une autre forme de privatisation des services*<sup>12</sup>.

<sup>7</sup> Sur plusieurs tribunes et dans la politique gouvernementale « L'action communautaire : une contribution à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec ».

<sup>8</sup> Québec (2009), p.16

<sup>9</sup> MEPACQ (2009), p.3

<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> Action communautaire autonome (ACA)

<sup>12</sup> Ibid.

## FINANCEMENT DE LA MOBILISATION ET DES PROJETS

**E**n septembre 2001, le gouvernement du Québec rendait publique la politique « L'action communautaire : une contribution à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec ». Globalement, cette politique vise la reconnaissance de l'apport du milieu communautaire au développement social du Québec. Elle vient préciser les relations que le gouvernement veut développer et entretenir avec le milieu d'action communautaire au sens large, et plus précisément avec le milieu d'action communautaire autonome. Elle présente les diverses facettes du type de soutien que le gouvernement entend accorder aux organismes afin de favoriser la consolidation de leurs interventions et de leurs services, ainsi que l'innovation dans les approches d'intervention qui caractérisent leur action.»<sup>13</sup>

Dans le cadre de la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, il faudrait s'assurer de supporter les organismes communautaires adéquatement par des pratiques gouvernementales de soutien à la mission des organismes d'action communautaire autonome, sur une base récurrente et dans une optique de consolidation des organismes existants.

## CONJUGAISON DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**N**ous sommes d'avis que les acteurs économiques doivent jouer un rôle dans le développement d'un projet social qui vise l'élimination de la pauvreté et de l'exclusion sociale en *s'inspirant des valeurs regroupées communément dans l'expression « justice sociale » : elles incluent l'autonomie, la démocratie, la dignité de la personne humaine, l'équité, la prise en charge et la solidarité.*

Le défi pour les acteurs économiques est de prendre une distance face au paradigme de l'accroissement de la consommation comme seul moteur de l'économie et critère de la qualité de vie. L'économie sociale souligne *qu'une autre économie est possible; qu'une consommation éthique et responsable est un élément important d'une économie inclusive; que l'économie sociale et solidaire est une résistance active au contexte mondial où la croissance économique génère trop souvent de la pauvreté et des inégalités.*

Ils se joindront au mouvement communautaire *pour modifier le mode de développement actuel qui a des effets dramatiques sur l'environnement et qui favorise des écarts grandissants entre les plus riches et les plus pauvres. Le développement de l'économie sociale et solidaire ne peut avancer sans une perspective d'ensemble qui fasse le lien entre le local et le planétaire, entre le lieu de production et l'acte de consommation, entre la contribution du travailleur et celle de l'investisseur solidaire.*

*Le mouvement communautaire est un partenaire et un témoin privilégié des possibilités qu'offre le développement de l'économie sociale et solidaire : des projets innovants, alternatifs et structurants pour les milieux; des entreprises collectives avec des modes de gestion participatifs et favorisant l'insertion sociale et à l'emploi. Nous sommes donc fiers de contribuer au développement de ce secteur d'activité et d'être associés aux partenaires locaux, régionaux et nationaux, de plus en plus nombreux, et de secteurs variés, convaincus de la valeur ajoutée de ces entreprises.*<sup>14</sup>

<sup>13</sup> ASSSL (2007), p.4

<sup>14</sup> TNCDC

## GOUVERNANCE

**P**our la CDC de Laval, la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale passe par le développement social qui est *un ensemble de moyens pris par la société pour permettre aux personnes de s'épanouir pleinement, de pouvoir participer à la vie sociale et de pouvoir disposer des droits sociaux inscrits dans les chartes québécoise et canadienne des droits et libertés de la personne.*<sup>15</sup>

*Pour que cela se réalise, il apparaît nécessaire de repenser les rapports entre les différents paliers d'intervention dans une perspective de synergie et de complémentarité reposant sur une logique de subsidiarité*<sup>16</sup>.

- *Parce qu'il est le plus proche de la personne et le plus apte à favoriser la participation sociale et la solidarité, le niveau local est celui où doivent s'enraciner l'action et l'intervention autour de projets concrets, des projets issus du milieu et qui impliquent la participation des citoyens et citoyennes.*
- *Le niveau régional doit favoriser la prise en charge par le local des enjeux de développement social des communautés. À cette fin, le régional doit être celui qui supporte l'action locale tout en faisant les arrimages, les adaptations et les arbitrages avec les politiques nationales.*
- *On s'attend du palier national à ce qu'il soit celui qui, sur la base d'une vision globale du devenir de la collectivité, misant sur la participation des citoyens et des citoyennes dans les processus de développement, fixe les grandes orientations, définit les objectifs et les normes et alloue les enveloppes budgétaires régionales, en tenant compte des besoins et des spécificités des régions.*<sup>17</sup>

*Ces politiques doivent garantir un filet de protection sociale adéquat. Si l'ATI plaide en faveur de l'implication de tous les acteurs et actrices de la société, elle ne saurait souscrire à quelques formes de désengagement de l'État des responsabilités qui sont les siennes. Au contraire, l'ATI suppose que les politiques de l'État québécois doivent jouer adéquatement leurs rôles en matière de régulation de l'économie, de maintien de la cohésion sociale et d'organisation des protections sociales et des services collectifs, dans le respect des droits et des libertés des personnes.*<sup>18</sup>

Ce n'est qu'une fois ces conditions bien remplies que l'action communautaire prend tout son sens en permettant de regrouper autour d'une situation donnée les personnes désireuses d'y travailler ensemble. À travers elle, les citoyens ont le pouvoir d'infléchir le cours des choses, de traduire les aspirations collectives en une vision du bien commun. Il y a là une expression de la volonté de s'engager et une manifestation de responsabilisation collective et individuelle relativement à l'amélioration de la qualité de vie de tous<sup>19</sup>.

<sup>15</sup> RQDS (2005), p.6

<sup>16</sup> Principe de développement durable qui veut que les pouvoirs et les responsabilités soient délégués au niveau approprié d'autorité, en faisant en sorte que les lieux de décision soient le plus possible rapprochés des citoyens et des communautés concernées. [OLF, 2008]

<sup>17</sup> Ibid.

<sup>18</sup> RQDS, un petit guide, L'ATI, p.9

<sup>19</sup> Québec, 2001



## NOS RECOMMANDATIONS

Vous retrouverez ci-dessous les recommandations qui font la synthèse des différentes propositions contenues à l'intérieur de notre avis.

- ☛ Le gouvernement doit reconnaître que la pauvreté et l'exclusion sociale sont des violations de droits et que c'est la responsabilité du gouvernement de veiller à leur respect et à leur protection, notamment en y consacrant les ressources nécessaires.
- ☛ Adopter des mesures universelles comme :
  - la fin des catégories à l'aide sociale
  - un rehaussement significatif de toutes les prestations d'aide sociale
  - hausser le salaire minimum
  - le financement d'un plan de développement du logement social qui soit réellement à la hauteur des besoins
  - un véritable contrôle des loyers
  - la fin du détournement des pensions alimentaires
  - une réforme en profondeur de l'aide financière aux études ayant pour but l'élimination de l'endettement et de la précarité des étudiant-e-s et des jeunes adultes
  - le renforcement des services publics universels et gratuits.
  - tenir compte de la situation spécifique des femmes.
- ☛ Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire qui fait le lien entre le local et le planétaire, entre le lieu de production et l'acte de consommation, entre la contribution du travailleur et celle de l'investisseur solidaire.
- ☛ Que le gouvernement du Québec et la région soutiennent et consolident adéquatement la mission de base des organismes communautaires et le développement d'entreprises d'économie sociale.

## BIBLIOGRAPHIE

Agence de la santé et des services sociaux de Laval (ASSSL). *Cadre de référence régional - L'action communautaire, une contribution essentielle à la santé et au bien-être de la population lavalloise*. 48 p. 2007.

CDC DE LAVAL, *Plan d'action spécifique de lutte à l'appauvrissement 2004-2006*, février 2004

CDC DE LAVAL, *Position de la CDC de Laval sur la stratégie de lutte à la pauvreté*, septembre 2001

CDC DE LAVAL, *Charte de principes*, 10 juin 1998

Collectif pour un Québec sans pauvreté, *Déclaration : Pour une lutte à la pauvreté globale ET locale*

Collectif (Front commun des personnes assistées sociales du Québec, Ligue des droits et libertés, Mouvement d'éducation populaire autonome du Québec (MÉPACQ), Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), l'R des centres de femmes du Québec, Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), *Faire de la lutte contre la pauvreté une lutte pour les droits humains*, 2009

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Les Rendez-vous de la solidarité 2009, cahier de consultation pour les régions*, 38 p. 2009.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, 59 p. 2001.

MÉPACQ (Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec), *L'approche territoriale intégrée : un premier regard critique*, 2009

RQDS (Réseau québécois de développement social), *Développement social : La vision de ceux et celles qui y travaillent !* Plateforme du réseau, 2005.

RQDS (Réseau québécois de développement social), un petit guide, L'approche territoriale intégrée. <http://www.tpdsl.org/RQSDDocs.htm>

SECRÉTARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME QUÉBEC (SACA), 2004. Cadre de référence en matière d'action communautaire, Québec, 95 p.

TABLE NATIONALE DES CDC, Déclaration commune des Corporations de développement communautaire et de leur regroupement.

